

# ADMISSION

Suite aux auditions, le CRR communique une liste donnant un avis favorable ou non pour l'entrée en CHAM-CHAD. Les résultats positifs définitifs dépendent de deux décisions relevant de l'Education Nationale : l'avis d'orientation et ensuite l'avis d'affectation qui appartient au Directeur Académique.

Une commission constituée par la DSDEN examine les candidatures en prenant en compte les résultats des auditions, le parcours scolaire antérieur de l'élève et les places disponibles au collège.

Pour les élèves du secteur du collège Chevreul, le collège informe les familles de leur affectation ou non en CHAM-CHAD, il en est de même pour les élèves hors secteur retenus. Les familles procèdent alors à leur inscription au collège.

Les élèves hors secteur non retenus sont affectés dans leur collège de secteur qui le leur notifie.

## Inscription au conservatoire

L'entrée en CHAM-CHAD implique de s'inscrire au conservatoire avec le versement de droits d'inscription.



# ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS AU CONSERVATOIRE

## Musique

- Bois flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson
- Cuivres trompette, cor, trombone, tuba
- Cordes violon, alto, violoncelle, contrebasse  
guitare, harpe, viole de gambe
- Claviers piano, orgue, clavecin, percussions

**Danse** : classique / contemporain / jazz

### Conservatoire à Rayonnement Régional Musique - Danse - Théâtre

Directeur : Christophe MILLET  
Directeur adjoint : Bruno CHIRON  
Conseiller aux études : Christophe NADOL

Esplanade Henri Dutilleul - 49100 Angers  
Tél. : 02 41 24 14 50 - [scolarite.crr@ville.angers.fr](mailto:scolarite.crr@ville.angers.fr)  
<http://angers.fr/crr>

### Collège Chevreul

Principal : Erwan MAHE  
Principal adjoint : Eric MONEGER

4 rue Prébaudelle - 49000 ANGERS  
Tél. : 02 41 25 33 03 - [ce.0490004n@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490004n@ac-nantes.fr)  
<http://chevreul.anjou.e-lyco.fr/>

Suivez l'actualité du conservatoire sur les réseaux sociaux

 [Angers.conservatoire](https://www.facebook.com/angers.conservatoire)

 [@CRR\\_Angers](https://twitter.com/CRR_Angers)



# CHAM - CHAD

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET DANSE

## AU CONSERVATOIRE

AVEC LE COLLÈGE CHEVREUL

DIRECTION ACADÉMIQUE DU MAINE-ET-LOIRE



# PRÉSENTATION

## Projet

Les CHAM-CHAD ont pour objet de permettre aux élèves motivés de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique en musique ou en danse, sur le temps scolaire, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

**L'élève CHAM** bénéficie, sur le temps scolaire :

- d'un cours de formation musicale : 1h30 à 2h00

- de deux cours de pratique instrumentale :

Individuel (30 min à 1h00) et collectif (1h30)

*Les cours collectifs, organisés par semestre, s'articulent autour de différentes propositions : ensembles de classes, quatuor à cordes, pratique du jazz, accompagnement, improvisation, musique ancienne...*

- Un cours d'éducation musicale spécifique de 1h00, en plus de celui dispensé à tous les collégiens (soit 2h00 au total)

- Un ensemble vocal pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

Les orchestres et la musique de chambre se déroulent hors temps scolaire. L'apprentissage instrumental **nécessite une pratique musicale personnelle journalière**.

**L'élève CHAD** bénéficie, sur le temps scolaire, de :

- Deux cours de danse en esthétique dominante : classique, contemporain ou jazz

- Un cours de formation musicale danseur

- Un cours d'éducation musicale spécifique de 1h00, en plus de celui dispensé à tous les collégiens (soit 2h00 au total)

- Un ensemble vocal pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

L'élève participe également à d'autres cours de danse hors temps scolaire.

Le nombre de cours et leur durée varient en fonction du niveau de l'élève et de l'organisation des enseignements.

L'élève doit être suffisamment motivé et disponible pour suivre quasiment un cours de danse par jour.

# ORGANISATION PRATIQUE

Le fonctionnement CHAM & CHAD (*procédures de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...*) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B. O. n° 31 du 29 août 2002).

## Mise en oeuvre

- Emploi du temps aménagé pour suivre un enseignement musical ou chorégraphique densifié, théorique et pratique important.

- Programmes scolaires identiques à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent.

- Cours de musique et de danse : positionnés sur deux demi journées par semaine

Les élèves CHAM-CHAD ne sont pas nécessairement regroupés dans une même classe.

- Temps scolaire libéré mis à profit pour suivre les cours spécifiques, mais aussi pour permettre à l'élève de fournir le travail personnel correspondant à son engagement dans ce dispositif.

Les volumes horaires de certaines disciplines du collège sont allégés.

Pour les 6<sup>e</sup>, conformément aux textes officiels, l'entrée en CHAM ou CHAD n'est pas compatible avec le choix d'une autre option, notamment l'étude des langues anciennes (à partir de la 5<sup>e</sup>).

Le déplacement des élèves du collège au conservatoire s'effectue sur le temps scolaire et sous la responsabilité du principal du collège. Les élèves sont accompagnés par un surveillant.

## Entrée ou sortie du projet éducatif

L'entrée en CHAM-CHAD implique un engagement sur la durée de la scolarité au collège.

En cas de difficultés (travail, comportement...), les équipes éducatives du collège et du conservatoire peuvent statuer sur la pérennité de la présence en CHAM ou CHAD de l'élève concerné.

# CANDIDATURE - ENTRÉE

L'inscription s'effectue en ligne sur le site du conservatoire [www.angers.fr/CRR](http://www.angers.fr/CRR) :

l'inscription s'effectue en 2 étapes :

> préinscription en ligne avec saisie de vos coordonnées et de votre demande

> téléchargement de la fiche complémentaire de préinscription qui est à compléter et à retourner avec les pièces demandées en version papier

Toute inscription incomplète ne pourra être validée.

Afin d'assurer une homogénéité des groupes, l'élève musicien ou danseur ne pourra être débutant dans sa discipline, un minimum d'un an de formation en musique comme en danse est demandée.

## Modalités d'entrée pour le conservatoire

Musique : au conservatoire

- Prestation instrumentale sur une pièce au choix  
*(une liste indicative de répertoire peut être demandée à la scolarité du conservatoire)*

Danse : au conservatoire

- Participation à un cours collectif de 45 min *(organisé par niveau)*.

Pour musiciens et danseurs :

- Court entretien permettant d'exposer leur projet et leur motivation

Il est également tenu compte du parcours artistique antérieur (pratiques collectives, différents enseignements...)

Entrée en 6e : l'effectif est limité à 28 élèves

Entrée en 5e, 4e et 3e : Elle est possible en musique et en danse, en fonction des places disponibles dans les classes et après réussite des procédures d'entrée.